

N/REF : 20/11/2025 10H05 C:025858 I:34009
V/REF : 45581
V/Email reçu le Jeudi 20/11/2025 à 10H05

SDC 'Les Hauts Bourg'
C/O AGIL IMMOBILIER
16 RUE LESDIGUIERES
38100 GRENOBLE

V/REF.IMM. 009255
IMMEUBLE : LES HAUT BOURG
6/8/10 AVENUE DE PROVENCE
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 26 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 6-8-10 PROVENCE ECHIROLLES
HAUT BOURG
M DI RITO 06 18 74 44 74

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE DESCENTES D EAUX PLUVIALES DES PASSERELLES
BOUCHEES

Donneur d'ordre : Mme E. SENNAC

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 20/11/2025 A 10H15
INTERVENTION A REPROGRAMMER
ACCES POIDS LOURD LIMITÉ A LA HAUTEUR PASSERELLE
PREVOIR NETTOYAGE DE CAISSON D'EAU PLUVIALES SITUÉ SUR LA PASSERELLE
JUSQU'AU REGARD EN BAS

LE 20/11/2025 A 14H30
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DES DEUX EVACUATIONS EAUX PLUVIALES
DE LA PASSERELLE

LE 23/01/2026 A 13H30
DEBOUCHAGE ET CURAGE HYDRAULIQUE DES 13 DESCENTES D'EAUX PLUVIALES
AU NIVEAU DES TERRASSES GARAGES
CONTROLE DES ECOULEMENT
REPLI MATERIEL

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 23/01/26 à 15H56 Mme E. SENNAC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	180,44	360,88
2,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	14	180,44	451,10
TOTAL H.T.				811,98
T.V.A. a 10,00%				81,19
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>893,17</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN